

Projet

Monsieur

Le 02/04/2009



Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous communiquer notre proposition d'assurance correspondant à votre projet.

Pour cela, nous avons sélectionné pour vous le contrat **"Protection personnelle"** de l'APREP Association pour la Protection de la Retraite de l'Épargne et du Patrimoine.

La tarification reprend les éléments suivants :

Durée du contrat : 10 ans

Fractionnement des cotisations : Mensuel

Assuré

Monsieur

Date de naissance : 19/04/1970

Fumeur : Non

Garanties choisies

Décès / PTIA : 200 000,00 €

Projet

Récapitulatif des montants de cotisations				
Age	Capital assuré	Décès	Total *	Cotisation Mensuelle *
38 ans	200 000,00 €	227,32 €	227,32 €	18,94 €
39 ans	200 000,00 €	238,32 €	238,32 €	19,86 €
40 ans	200 000,00 €	257,04 €	257,04 €	21,42 €
41 ans	200 000,00 €	280,68 €	280,68 €	23,39 €
42 ans	200 000,00 €	300,72 €	300,72 €	25,06 €
43 ans	200 000,00 €	339,20 €	339,20 €	28,27 €
44 ans	200 000,00 €	368,46 €	368,46 €	30,71 €
45 ans	200 000,00 €	393,22 €	393,22 €	32,77 €
46 ans	200 000,00 €	420,22 €	420,22 €	35,02 €
47 ans	200 000,00 €	451,52 €	451,52 €	37,63 €

* Hors frais d'adhésion de 15€ et hors frais d'échéance de 1,90 €

Première cotisation : 54,78 €

(comprend les 2 premières cotisations mensuelles + 15 € de frais d'adhésion + 1,9 € de frais d'échéance)

Documents à fournir pour votre adhésion

Le bulletin d'adhésion

Photocopie recto/verso de la Carte nationale d'Identité ou la photocopie de votre passeport en cours de validité

Formalités médicales à accomplir :

Questionnaire médical.

Nous restons à votre entière disposition pour vous aider dans la réalisation de votre dossier d'assurance et vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.